



Conseil en propriété industrielle

15 rue Emile Zola, F-69002 Lyon
Tel 33 (0) 4 78 37 75 16 - Fax 33 (0) 4 78 92 88 58
E mail: info@ixas-conseil.com

Fondé en 1989 par Michel Gaucherand et restructuré en 2005 suite à l'arrivée d'un nouveau partenaire, Martin P. Schmidt, le cabinet IXAS CONSEIL assure toutes les prestations habituelles des cabinets de conseil en propriété industrielle.

Cela comprend la représentation directe auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle et l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur.

A travers son réseau de correspondants étrangers, IXAS CONSEIL défend les intérêts de ses clients dans le monde entier. En Allemagne, nous pouvons intervenir directement auprès de l'office national, ce qui permet de réaliser des économies.

Dans son approche des problèmes soumis par ses clients IXAS CONSEIL associe la rigueur juridique à une vision stratégique de l'entreprise.

Domaines d'intervention :

Les principaux domaines d'intervention d'IXAS CONSEIL sont :

- Brevets : recherches d'antériorités, rédaction et défense de demandes de brevets ;
- Veille technologique ;
- Droit des marques, dessins, modèles, noms de domaine, droits d'auteur ;
- Consultations juridiques en droit de la propriété industrielle ;
- Contrats en matière de propriété industrielle : cession, licence, transfert de technologie, collaboration, sous-traitance, communication de savoir-faire, copropriété, confidentialité, coexistence de marques, etc. ;
- Droit des inventions et créations de salariés et fonctionnaires ;
- Contentieux : oppositions, recours, études de contrefaçon, coordination de litiges (nationaux et internationaux), médiation, négociations ;
- Gestion administrative de titres de propriété industrielle ;
- Audits de « due diligence », analyse stratégique de portefeuilles de brevets, analyse de stratégie de propriété industrielle ;
- Formation et sensibilisation en matière de propriété industrielle ;
- Conseil en organisation de la fonction propriété industrielle dans l'entreprise ;
- Assistance lors de la préparation de projets destinés aux organismes de financement de l'innovation technique : ANVAR, banques, capital-risque.

L'approche d'IXAS CONSEIL

La longue expérience industrielle de nos consultants senior assure une forte pertinence industrielle à nos prestations de conseil et d'audit. Grâce à cette volonté d'associer à l'indispensable précision juridique de l'analyse la pertinence stratégique et le réalisme industriel de ses conseils, le cabinet IXAS CONSEIL construit depuis 17 ans sa spécificité en France et en Europe : ainsi, nous aidons nos clients à identifier et à profiter des opportunités, et à apprécier les risques juridiques.

Nous connaissons les attentes des dirigeants d'entreprises, et leur proposons un travail en dialogue pour les aider à prendre des décisions rationnelles qui s'intègrent dans leur stratégie industrielle et commerciale, et qui permettent de contribuer à la création de valeur. L'accompagnement juridique de la R&D et de l'expansion industrielle et commerciale fait partie intégrante de notre métier.

Nos clients sont des nouvelles entreprises (start-up ou spin-off), des PME, des grandes entreprises multinationales, des institutions publiques, des inventeurs individuels. Notre intervention peut concerner simplement la prise en charge d'un projet ponctuel (exemples : rédaction et dépôt d'une demande de brevet, recherche d'antériorités et dépôt d'une marque), ou, à l'autre extrême, la participation à la définition d'une stratégie de R&D voire même d'une stratégie globale d'entreprise sur la base d'une étude de l'adéquation entre ses ressources (compétences, connaissances, portefeuille de titres de propriété industrielle, budget) et sa situation de propriété industrielle (liberté d'exploitation, position et stratégie des concurrents). Ces analyses de propriété industrielle prennent en compte la dimension géographique de la stratégie d'entreprise :

- lieux de conception, de production, de sous-traitance, de commercialisation, d'utilisation des produits ;
- techniques de commercialisation (réseaux de distribution, flux des marchandises, vente de pièces de rechange et consommables) ;
- structure géographique de l'entreprise (filialisation, cessions internes) ;
- situation géographique de ses concurrents.

L'analyse des opportunités (monopole juridique et développement de nouveaux marchés) qui peuvent découler des droits de propriété industrielle est un de nos outils d'accompagnement pour permettre à nos clients de tirer le meilleur profit de leurs innovations techniques et commerciales.

Tous les consultants d'IXAS CONSEIL pratiquent le français et l'anglais, et beaucoup d'entre eux maîtrisent une autre langue étrangère. Ainsi, IXAS CONSEIL est en mesure de travailler directement en français, anglais et allemand, et n'a pas besoin de faire traduire en français des documents en langue allemande ou anglaise ¹ (documents de l'état de la technique, documents de procédure, contrats). Cela peut être la source d'une « économie cachée » significative, notamment en cas d'opposition devant l'Office Européen des Brevets ou l'Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur, ou en cas de litige à l'étranger. Cela peut aussi faciliter des négociations internationales.

¹ Cela ne s'applique évidemment pas aux traductions nécessaires pour étendre vos brevets aux pays germanophones ou anglophones.

L'équipe d'IXAS CONSEIL

IXAS CONSEIL se compose de deux équipes de consultants qui coopèrent étroitement :

- a) Equipe « Innovation technique et brevets », animée par Michel Gaucherand,
- b) Equipe « Marques, dessins et modèles, consultations juridiques », animée par Martin P. Schmidt.

IXAS CONSEIL comporte à présent quatre consultants senior et quatre consultants junior, dont une partie intervient dans les deux équipes à la fois :

Michel Gaucherand (a, b)

Ingénieur de l'École de chimie physique industrielle (Lyon).

Mandataire agréé près l'INPI ², l'Office Européen des Brevets (OEB), et l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

Fondateur d'IXAS CONSEIL après plus de 30 ans d'expérience dans des postes de responsabilité en production, R&D et propriété industrielle dans l'industrie (Rhône Poulenc, Pechiney, Plus-Stauffer).

Domaines d'intervention :

- Toutes questions concernant le droit de la propriété intellectuelle, transfert de technologies, analyses juridiques et stratégiques, coordination et résolution de litiges, audits. Procédure d'opposition et de recours auprès de l'Office Européen des Brevets.
- Chimie, physique, matériaux, chimie et technologie des polymères, emballages, minéralurgie, électrochimie, mécanique, électricité, procédés industriels, combustibles nucléaires.

Martin P. Schmidt (a, b)

Dr d'Etat en sciences physiques, Dr 3^{ème} cycle en chimie-physique, Dipl. Chem. (Universität Göttingen), CEIPI (Strasbourg), maîtrises Droit Privé et Droit des Affaires (Grenoble), maîtrise Sciences Economiques (Grenoble).

Conseil en Propriété Industrielle. Mandataire agréé près l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

Entré à IXAS CONSEIL en tant que partenaire en 2005, après 20 ans d'expérience dans l'industrie (Total, Pechiney, Alcan) dans des postes d'assurance qualité, R&D et propriété industrielle.

Nombreuses publications techniques (chimie, cristallographie, physique des solides) et juridiques (droit français, européen et américain des brevets, droit des marques).

Inscrit sur la liste des intermédiaires neutres de l'OMPI pour la médiation et l'arbitrage.

Arbitre à la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie.

Tuteur auprès de l'EPI pour la préparation à l'examen de qualification en brevets européen de l'OEB.

Chargé de cours à l'Université Lyon III (Faculté de Droit).

Domaines d'intervention :

- Toutes questions concernant le droit de la propriété intellectuelle, analyses juridiques et stratégiques, coordination et résolution de litiges, consultations juridiques, audits. Procédures d'opposition et de recours auprès de l'Office Européen des Brevets.
- Chimie, physique, matériaux, biotechnologie, pharmacie, métallurgie, procédés industriels.

² Article L 422-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Daniel Pigasse (a, b)

Docteur d'Etat en Sciences Physiques, Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Industrielle (Lyon), CEIPI (Strasbourg).

Mandataire agréé près l'INPI ³, l'Office Européen des Brevets (OEB), et l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

Entré à IXAS CONSEIL en 2006, après avoir pratiqué le droit de la propriété industrielle pendant 20 ans dans l'industrie (Pechiney, Alcan). Il a acquis une grande expérience dans le domaine de la chimie, des polymères et des emballages, à la fois dans des fonctions de R&D et en tant qu'ingénieur brevets.

Domaines d'intervention :

- Toutes questions concernant le droit des brevets.
Procédures d'opposition et de recours auprès de l'Office Européen des Brevets.
- Mécanique, Chimie, matériaux, procédés industriels, technologie des polymères, emballages.

Pierre Picot (a)

Ingénieur Arts et Métiers, M.Sc. (University of Akron, U.S.A.).

Entré à IXAS CONSEIL en 1993, après 25 ans d'expérience dans l'industrie (Dow Chemical) en France, Suisse, USA et Allemagne. Nombreuses publications techniques.

Expert auprès de la Commission Européenne (évaluateur de dossiers de transfert de technologie dans les domaines du recyclage et des matières plastiques).

Domaines d'intervention :

- Analyse de brevetabilité, veille technique, analyse d'opportunités, transfert de technologies, analyse de stratégie de propriété industrielle, audits.
- Mécanique, emballages, plasturgie, chimie, procédés industriels, matériaux, recyclage.

Vanessa Crespin (b)

Maîtrise Droit des Affaires (Grenoble), DESS Droit de la Propriété Industrielle, accords industriels et droit des nouvelles technologies (Grenoble)

Entrée à IXAS CONSEIL en 2005, après 5 ans d'expérience dans un cabinet de conseil en propriété industrielle en région parisienne.

Domaines d'intervention :

- Droit des marques, dessins et modèles, droit des nouvelles technologies, droits d'auteur, protection de programmes d'ordinateur, consultations juridiques, contrats.

Emmanuelle Rigollet (a)

Ingénieur INSA (option Physique – Matériaux), DEA Matériaux macromoléculaires et composites (Lyon), DESS Ingénierie documentaire (Lyon)

Entrée à IXAS CONSEIL en 2004, après 5 ans d'expérience dans un cabinet de consultants en stratégie et innovation.

Domaines d'intervention :

- Veille technologique, recherches d'antériorités, intelligence économique, analyse de brevetabilité, rédaction de demandes de brevet.
- Physique, chimie, matériaux, mécanique, systèmes de chauffage et de climatisation.

³ Article L 422-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Hélène Kopff (a, b)

Ingénieur de l'Ecole de Chimie Physique Electronique (Lyon), Dipl. Chem. (Universität Würzburg), CEIPI (Strasbourg)

Entrée à IXAS CONSEIL en 2005.

Domaines d'intervention :

- Rédaction et suivi de demandes de brevet ; droit des brevets et marques.
- Chimie, matériaux, physique, mécanique, biochimie.

Zahra Mouhoubi (b)

Maîtrise Droit des Affaires (Toulouse)

Entrée à IXAS CONSEIL en 2003 après 5 ans d'expérience en tant qu'assistante juridique dans un cabinet d'avocat à Paris et dans le service propriété industrielle d'une entreprise.

Domaines d'intervention :

- Suivi administratif des dossiers brevets et marques. Droit des marques.

Par ailleurs, l'équipe IXAS Conseil comprend une équipe de personnel administratif :

Laurence Bricotte :	assistante administrative Brevets et Marques
Gaëlle Gay :	responsable de la Comptabilité

IXAS Conseil

15 rue Emile Zola, F-69002 Lyon
Tel 33 (0) 4 78 37 75 16 - Fax 33 (0) 4 78 92 88 58
E mail: info@ixas-conseil.com
Site Web: <http://www.ixas-conseil.com>

Nous recevons nos clients sur rendez-vous uniquement.
Nos bureaux se situent à 50 mètres au Nord de la Place Bellecour, au centre de Lyon
(métro lignes A et D, Bellecour).

L'envoi de documents ou informations confidentielles par courrier électronique non protégé se fait au risque du client.
Nous recommandons l'envoi par courrier (sur support papier ou informatique) ou par télécopie.

02/2007